



VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement de La Haute-Saint-Charles

RÈGLEMENT R.C.A.6V.Q. 196

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES SUR
L'URBANISME RELATIVEMENT À LA ZONE 63112FA**

**Avis de motion donné le 14 novembre 2016
Adopté le 12 décembre 2016
En vigueur le 19 décembre 2016**

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement modifie le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à la zone 63112Fa située approximativement à l'est de la rue Saint-Maxime, au sud de la rivière Nelson, à l'ouest du boulevard Valcartier et au nord de la rue du Fanion.

Une partie du lot numéro 1 275 814 du cadastre du Québec est désormais exclue de la zone inondable de faible courant située aux abords de la rivière Nelson. Cette partie de lot a préalablement été exclue de cette zone inondable au schéma d'aménagement de la Ville de Québec.

RÈGLEMENT R.C.A.6V.Q. 196

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES SUR
L'URBANISME RELATIVEMENT À LA ZONE 63112FA**

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT
DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe I du *Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme*, R.C.A.6V.Q. 4, est modifiée par le remplacement du feuillet 905-1 par celui de l'annexe I du présent règlement.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à loi.

ANNEXE I

(article 1)

FEUILLET 905-1



VILLE DE QUÉBEC
 SERVICE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COORDINATION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 DIVISION DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE

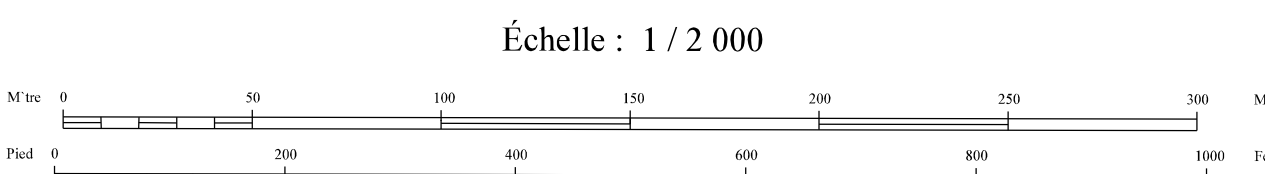
APPROBATION DU PLAN INITIAL ET DES AMÉNAGEMENTS			
NUMÉRO DU RÈGLEMENT	ANNÉE DE L'ÉMISSION	INDICÉ	REMARQUES
RC-0905-1	2014	001	
RC-0905-1	2014	002	

Zone inondable de grand courant ■
 Zone inondable de faible courant ■
FEUILLET 0905-1
RIVIÈRE NELSON

RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES SUR L'URBANISME

ANNEXE I

ZONES INONDABLES



Projection Métrique Transverse Modifiée, Zone 7
 Surface de référence: ellipsoïde de Clarke, 1866
 Réseau géodésique: réseau canadien
 Originaire: points cotés et courbes à égale distance de 0,5 mètre
 Origine des altitudes: niveau moyen de la mer
 Projet: 751-88
 Photographie aérienne: 1-5000, 1987
 Numérisation géographique: Commission de topographie
 Note: Les toponymes ont été vérifiés et sont d'actualité au 1er mars 1988

Modifié Transverse Métrique Projection, zone 7
 Surface de référence: Clarke ellipsoïde, 1866
 Réseau géodésique: réseau canadien
 Originaire: points cotés et courbes à égale distance de 0,5 mètre
 Altitude: niveau moyen de la mer
 Projet: 751-88
 Aériel photographique: 1-5000, 1987
 Numérisation géographique: Commission de topographie
 Note: Au 1er Mars 1988, plus aucune toponymie
 n'avait été approuvée par la Commission de topographie

Avis de motion

Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à la zone 63112Fa située approximativement à l'est de la rue Saint-Maxime, au sud de la rivière Nelson, à l'ouest du boulevard Valcartier et au nord de la rue du Fanion.

Une partie du lot numéro 1 275 814 du cadastre du Québec est désormais exclue de la zone inondable de faible courant située aux abords de la rivière Nelson. Cette partie de lot a préalablement été exclue de cette zone inondable au schéma d'aménagement de la Ville de Québec.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.